



Initiative canadienne sur la prévention  
des homicides familiaux au sein des  
populations vulnérables  
– PROTOCOLE DE RECHERCHE  
CONCERNANT LA BASE DE DONNÉES

*[Adapté de la page de l'Organisation mondiale de la Santé « Recommended format for a Research Protocol », à [http://www.who.int/rpc/research\\_ethics/format\\_rp/en/](http://www.who.int/rpc/research_ethics/format_rp/en/)] (non disponible en français)*

1 <sup>e</sup> partie.....	3
Résumé du projet : Base de données canadienne sur les homicides familiaux.....	3
2 <sup>e</sup> partie.....	5
Protocole de recherche détaillé.....	5
Titre du protocole .....	5
Gestion du projet .....	5
Justification du projet et présentation du contexte.....	8
Buts et objectifs de l'étude.....	10
Coûts associés à la recherche .....	10
Conception de l'étude.....	10
Type d'étude .....	10
Population étudiée .....	10
Processus de recrutement .....	10
Critères d'inclusion et d'exclusion .....	11
Durée prévue de l'étude.....	12
Avantages de la recherche.....	12
Risques potentiels.....	12
Processus de recherche .....	13
1. Accords de recherche avec les coroners et médecins légistes.....	14
2. Collaboration avec les collectivités autochtones.....	14
3. Formulaire court de codage pour collecter les données des dossiers des coroners .....	14
4. Approbation des comités d'éthique de la recherche pour chaque cochercheur.....	15
5. Collecte des données .....	15
6. Saisie des données .....	18
7. Analyse des données.....	18
Sécurité et entreposage des données .....	18
Sécurité des données.....	18
Entreposage et gestion des données à court terme.....	19
Transfert des données .....	20
Accès aux données.....	20
Conservation et gérance des données à long terme .....	20

## **1<sup>e</sup> partie**

### **Résumé du projet : Base de données canadienne sur les homicides familiaux**

#### **Contexte**

L'Initiative canadienne sur la prévention des homicides familiaux au sein des populations vulnérables est un projet quinquennal financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) visant à (1) mener une recherche sur les homicides familiaux au Canada; (2) déterminer les protocoles et stratégies qui réduiront les risques; et (3) diffuser ces connaissances au sein de la collectivité. L'ICPHFPV s'intéresse à quatre groupes démographiques plus exposés aux homicides familiaux :

- les populations autochtones;
- les collectivités rurales, éloignées et nordiques;
- les immigrants et les réfugiés; et
- les enfants exposés à la violence familiale.

L'une des principales activités pour atteindre ces buts consiste à créer une base de données nationale sur les homicides familiaux (« la base de données ») et, ainsi, aider à recenser les facteurs de risque présents dans les cas étudiés. La base de données permettra aux chercheurs de relever les tendances, marqueurs de risques communs, facteurs uniques et systèmes ayant un rapport avec les homicides familiaux, avec une attention particulière accordée aux populations vulnérables. Cette activité constitue l'axe central de ce protocole de recherche.

#### **Objectif**

La Base de données canadienne sur les homicides familiaux consignera les données relatives à tous les homicides familiaux survenus dans le pays entre 2010 et 2020, à commencer par le sexe et l'âge de la victime et de l'accusé(e), le type de relations intimes (p. ex., conjoints, fréquentation depuis peu, etc.), le lieu et la cause du décès et la province/région. Nous chercherons également à recueillir des données auprès de sources diverses (p. ex., dossiers de coroners, études sur les décès dus à la violence familiale, documents juridiques, comptes rendus de médias) relatives aux circonstances entourant l'homicide, aux profils de la victime et de l'accusé, aux facteurs de risque établis et aux résultats auxquels en est arrivée la justice pénale.

#### **Définition de l'homicide familial**

La définition ci-dessous sera employée pour filtrer, parmi les cas d'homicides, ceux qui sont dus à la violence familiale et qui figureront dans la base de données.

Pour les besoins de l'ICPHFPV :

***Un homicide familial, ou homicide dû à la violence familiale est défini comme étant le meurtre d'un(e) partenaire intime actuel(le) ou ancien(ne), ou de son ou ses enfants, ou encore de tierces parties.***

- « Partenaire intime » désigne une personne mariée, en union de fait ou impliquée dans une fréquentation amoureuse\*, que la relation soit en cours ou terminée.
- « Tierces parties » désigne de nouveaux partenaires, d'autres membres de la famille, des voisins, des amis, des collègues, des professionnels aidants, des témoins et d'autres personnes tuées lors ou à la suite de l'incident.
- « Violence familiale » désigne toutes les formes de sévices, parmi lesquels les sévices de type psychologique ou émotionnel, attestés par le biais de professionnels ou d'entretiens avec des amis, des membres de la famille ou des collègues.

\* La locution « fréquentation amoureuse » doit être comprise dans son sens le plus large. Nous tenons toutefois à distinguer la violence familiale de la violence commise par des personnes extérieures – le fait prendre en compte une relation ancienne ou actuelle facilite la mise en place de stratégies en matière d'évaluation et de gestion des risques, et de planification de la sécurité.

### **Hébergement et propriété de la base de données**

La base de données sera créée et administrée à l'université de Guelph sous l'autorité de la Dre Myrna Dawson et une copie sera entreposée à l'Université Western sous celle du Dr Peter Jaffe. Toutes les données recueillies pour la base de données seront la propriété des Drs Dawson & Jaffe, et ceux-ci en assumeront la principale responsabilité. Des extraits de données seront transmis à toutes les cochercheuses de l'ICPHFPV ainsi qu'à leurs étudiants, à des fins de recherche et conformément au protocole d'entente (*en cours d'élaboration*).

### **Méthode**

Les données seront recueillies par l'entremise d'outils d'attribution de codes longs et abrégés dans un fichier du logiciel Statistical Programming Software for the Social Sciences (SPSS), sur un ordinateur portable crypté. La base de données sera hébergée et administrée sur un serveur sécurisé utilisant SPSS.

### **Période couverte**

La base de données couvrira les cas d'homicides familiaux survenus de 2010 à 2020 (inclus).

### **Résultats escomptés**

Les données de la base seront utilisées par les codirecteurs, les cochercheurs et leurs étudiants, pour (1) consigner les renseignements et les descriptions relatifs à l'ensemble de la population touchée par un homicide familial entre 2010 et 2020, et (2) se livrer à diverses analyses des facteurs de risque liés aux homicides familiaux. L'équipe de l'ICPHFPV peut effectuer des analyses des données contenues dans la base de données, à la requête d'instances particulières et lorsque cela est possible.

### **Source de financement**

Ce projet est financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

### **2<sup>e</sup> partie**

#### **Protocole de recherche détaillé**

#### **Titre du protocole**

Base de données nationale canadienne sur les homicides familiaux

#### **Gestion du projet**

Il s'agit d'une étude nationale impliquant plusieurs universités et partenaires. Les sous-parties ci-après expliquent comment le volet de l'ICPHFPV ayant trait à la base de données sera géré.

#### **Codirecteurs**

[Dre Myrna Dawson](#), directrice du Centre for the Study of Social and Legal Responses to Violence à l'Université de Guelph

Responsabilités se rapportant à la base de données :

- Gérance et conduite générale du projet
- Communication avec les bureaux du coroner et coordination entourant les accords de recherche
- Gestion courante et sécurité entourant la base de données principale à l'Université de Guelph
- Transmission à l'Université Western des copies actualisées de la base de données.
- Collecte de données dans les juridictions attribuées

La base de données sera créée et administrée à l'université de Guelph sous l'autorité de la Dre Myrna Dawson. La Dre Dawson recueille ce type de données depuis plus de 20 ans. Elle entretient une base de données sur les homicides contenant plus de 8 000 cas s'étendant sur 40 ans. Une autre de ses bases de

données, financée par le CRSH, porte sur plus de 2 000 incidents de violence familiale traités par un tribunal spécialisé dans la violence familiale dans une petite ville de l'Ontario. Elle travaille actuellement avec des données confidentielles de Statistique Canada dans l'Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité et l'Enquête sur l'homicide, dans le cadre de l'Initiative des centres de données de recherche. Enfin, l'instrument de collecte des données employé présentement par le Bureau du coroner en chef de l'Ontario a été créé à partir de ses recherches antérieures.

[Dr Peter Jaffe](#), directeur des études du Centre for Research & Education on Violence against Women & Children (CREVAWC) à l'Université Western

Responsabilités se rapportant à la base de données :

- Gérance et conduite générale du projet
- Communication avec les bureaux du coroner et coordination entourant les accords de recherche
- Gestion courante et sécurité entourant la copie de la base de données à l'Université Western
- Collecte de données dans les juridictions attribuées

### ***Équipe de gestion***

[Marcie Campbell](#), Associée de recherche, Centre for Research & Education on Violence against Women & Children (CREVAWC), Université Western

Responsabilités se rapportant à la base de données :

- Collaboration avec les codirecteurs pour élaborer le processus de développement de la base de données
- Aide et conseils aux codirecteurs pour former les assistants de recherche, collecter, saisir, entreposer et sécuriser les données, et analyser

[Dre Jordan Fairbairn](#), Stagiaire postdoctorale, Centre for Research & Education on Violence against Women & Children (CREVAWC), Université Western

Responsabilités se rapportant à la base de données :

- Collaboration avec les codirecteurs pour élaborer le processus de développement de la base de données, rédiger le protocole de recherche et préparer les dossiers à soumettre aux comités d'éthique

[Anna-Lee Straatman](#), Gestionnaire de projet, Centre for Research & Education on Violence against Women & Children (CREVAWC), Université Western

Responsabilités se rapportant à la base de données :

- Collaboration avec les codirecteurs pour élaborer le processus de développement de la base de données
- Gestion des fonds et exigences en matière de rapports
- Aide et conseils aux codirecteurs pour former les assistants de recherche, collecter, saisir, entreposer et sécuriser les données, et analyse

### ***Cochercheures***

[Dre Diane Crocker](#), Université Sainte-Marie

Responsabilités :

- Collecte de données pour le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador
- Soumission du dossier au Comité d'éthique de la recherche et suivi, par l'entremise de l'Université Sainte-Marie
- Collecte de données dans les juridictions attribuées

[Dre Myriam Dubé](#), Université du Québec à Montréal

Responsabilités :

- Collecte de données pour le Québec
- Soumission du dossier au Comité d'éthique de la recherche et suivi, par l'entremise de l'Université du Québec à Montréal
- Collecte de données dans les juridictions attribuées

[Dre Mary Hampton](#), Université de Regina

Responsabilités :

- Collecte de données pour la Saskatchewan
- Soumission du dossier au Comité d'éthique de la recherche et suivi, par l'entremise de l'Université de Regina
- Collecte de données dans les juridictions attribuées

[Dre Nicole Letourneau](#), Université de Calgary

Responsabilités :

- Collecte de données pour l'Alberta
- Soumission du dossier au Comité d'éthique de la recherche et suivi, par l'entremise de l'Université de Calgary
- Collecte de données dans les juridictions attribuées

[Dre Kate Rossiter](#), Université Simon Fraser et Ending Violence Association of BC

Responsabilités :

- Collecte de données pour la Colombie-Britannique
- Soumission du dossier au Comité d'éthique de la recherche et suivi, par l'entremise de l'Université Simon Fraser, en collaboration avec la Dre Margaret Jackson

- Collecte de données dans les juridictions attribuées

[Dre Jane Ursel](#), Université du Manitoba

Responsabilités :

- Collecte de données pour le Manitoba
- Soumission du dossier au Comité d'éthique de la recherche et suivi, par l'entremise de l'Université du Manitoba
- Collecte de données dans les juridictions attribuées

### Justification du projet et présentation du contexte

Au cours des 15 dernières années, de nombreux travaux de recherche se sont penchés sur les facteurs de risque associés à la violence et aux homicides familiaux; ceci a abouti à un consensus entourant les facteurs de risque de létalité les plus pertinents et les plus courants (Kropp, 2008). En revanche, peu de recherches ont été menées sur les facteurs de risque associés aux homicides familiaux au sein de populations vulnérables particulières.

Le principal but de l'ICPHFPV consiste à permettre la mise en place de meilleures stratégies d'évaluation, de gestion des risques de violence et de planification de la sécurité, afin d'atténuer le risque de létalité au sein des populations vulnérables suivantes : les populations autochtones; les collectivités rurales, éloignées et du Nord; les immigrants et les réfugiés; et les enfants exposés à la violence familiale. Ces groupes ont été retenus à l'issue d'une analyse documentaire, les données indiquant que l'incidence de la violence familiale est plus élevée dans les collectivités autochtones, que les enfants sont souvent ignorés quand on étudie les effets de la violence et des homicides familiaux et, enfin, que l'ensemble, sinon la totalité de ces populations rencontrent plus de difficultés pour accéder à des ressources qui tiennent compte de leur culture.

Présentement, aucune donnée n'est recueillie systématiquement sur les homicides familiaux. L'Enquête sur l'homicide de Statistique Canada collecte chaque année des données sur tous les homicides survenus dans l'ensemble du pays; toutefois, seuls les renseignements de base sont recueillis auprès des instances policières (p. ex. : le sexe et l'âge de la victime et de l'agresseur; le type de relation entre les partenaires). Il est impossible d'obtenir des renseignements plus précis et contextuels par le biais de cette source d'information; en outre, ce type de renseignements ne relève pas du domaine public. Par ailleurs, dans certaines juridictions du pays, des Comités d'examen des décès dus à la violence familiale (CEDVF) disposent de données sur les cas d'homicides familiaux qu'ils ont examinés, et certaines provinces ont mené des enquêtes sur les décès dus à la violence familiale. Les données provenant de ces sources sont nettement plus détaillées que celles de Statistique Canada, parce qu'elles incluent souvent des renseignements sur les facteurs de risque décelés, sur la présence éventuelle d'enfants au moment de l'homicide et, enfin, sur l'implication préalable éventuelle d'organismes

communautaires ou d'instances juridiques auprès de la famille. Ces données restent néanmoins limitées et ne sont en général communiquées que dans les rapports annuels.

La base de données de l'ICPHFPV constituera une ressource unique dans le domaine de la prévention des homicides familiaux, puisqu'elle compilera des données détaillées provenant des bureaux des coroners et des médecins légistes partenaires, des CEDVF, de documents juridiques publics et d'articles de presse. Elle dressera un portrait des homicides familiaux survenus dans le pays et offrira des pistes de recherche concernant les sous-populations vulnérables susceptibles d'être plus exposées, sans pour autant constituer l'objet de la présente étude. La base de données permettra aux chercheurs de relever les facteurs de risques courants, ainsi que ceux qui sont plus particulièrement associés à certaines populations, afin de mieux orienter et peaufiner les stratégies de gestion des risques et de planification de la sécurité.

### ***Référence***

Kropp, P.R. (2008). Intimate partner violence risk assessment and management. *Violence and Victims*, 23(2), 202-220.

## Buts et objectifs de l'étude

*1. Principal objectif de l'étude : Créer une base de données nationale et viable sur les homicides familiaux.* Depuis 2015 et jusqu'à 2020 inclus, l'équipe de l'ICPHFPV mettra sur pied une base de données nationale sur les homicides familiaux, comportant des données rétrospectives obtenues auprès des bureaux des coroners et des médecins légistes partenaires, dans des documents juridiques publics et dans des articles de presse. La base de données portera sur les homicides commis entre 2010 et 2020.

La principale question de recherche consiste à déterminer quels facteurs de risque sont propres aux quatre populations vulnérables étudiées. Ces renseignements serviront à améliorer les stratégies d'évaluation des risques, de gestion des risques et de planification de la sécurité pour ces groupes.

## Coûts associés à la recherche

L'ICPHFPV est financée dans le cadre d'une subvention quinquennale (2015-2020) de développement de partenariat du CRSH. L'ICPHFPV couvrira les frais de recherche associés à la collecte de données pour développer la base de données. Les bureaux des coroners et des médecins légistes n'engageront donc aucune dépense résultant de la mise en commun de leurs dossiers à des fins de collecte de données.

## Conception de l'étude

### Type d'étude

- Construction des données
- Analyse rétrospective des cas

### Population étudiée

- Homicides familiaux survenus au Canada entre 2010 et 2020. Tous les cas d'homicides seront passés en revue pour y déceler ceux qui, parmi eux, comportent de la violence familiale.

### Processus de recrutement

Notre processus de recherche requiert l'autorisation des coroners en chef et des médecins légistes en chef dans chaque province et territoire pour accéder aux dossiers dont ils disposent sur les homicides familiaux. Un accord de recherche distinct est requis pour chaque juridiction, avant de pouvoir consulter les dossiers. Nous comptons travailler avec un ou une représentante principale de chaque bureau de coroner en chef ou de médecin légiste de chacun des 10 provinces et 3 territoires. Bien que leur participation soit indispensable au développement de la base de données, aucune

implication en temps n'est requise de leur part. Leur contribution consistera à autoriser nos assistants de recherche à consulter leurs dossiers et à en coder les données. Les assistants de recherche passeront ces dossiers en revue pour prélever les cas d'homicides familiaux à inclure dans la base de données.

Il convient de souligner que la collaboration de partenaires/participants potentiels et autres pour aider à créer la Base de données canadienne sur les homicides familiaux a constitué l'une des principales raisons de l'obtention de la subvention de développement de partenariat. C'est pourquoi un certain nombre de coroners et de médecins légistes ont été contactés entre 2008 et 2015, et leur soutien à la demande de subvention obtenu. Les codirecteurs de ce projet, les Drs Dawson et Jaffe, ont pour leur part conclu depuis longtemps des accords de recherche avec le Bureau du coroner de l'Ontario.

### Critères d'inclusion et d'exclusion

Dans la base de données, chaque cas représentera une victime d'homicide familial (les fichiers de données seront donc axés sur la victime). La base de données portera sur les cas survenus au Canada entre 2010 et 2020.

La définition ci-dessous sera employée pour filtrer, parmi les cas d'homicides, ceux qui sont dus à la violence familiale et qui devront donc figurer dans la base de données de l'ICPHFPV.

Pour les besoins de l'ICPHFPV :

*Un homicide familial, ou homicide dû à la violence familiale est défini comme étant le meurtre d'un(e) partenaire intime actuel(le) ou ancien(ne), ou de son ou ses enfants, ou encore de tierces parties.*

- « Partenaire intime » désigne une personne mariée, en union de fait ou impliquée dans une fréquentation amoureuse\*, que la relation soit en cours ou terminée.
- « Tierces parties » désigne de nouveaux partenaires, d'autres membres de la famille, des voisins, des amis, des collègues, des professionnels aidants, des témoins et d'autres personnes tuées lors ou à la suite de l'incident.
- « Violence familiale » désigne toutes les formes de sévices, parmi lesquels les sévices de type psychologique ou émotionnel, attestés par le biais de professionnels ou d'entretiens avec des amis, des membres de la famille ou des collègues.

\* La locution « fréquentation amoureuse » doit être comprise dans son sens le plus large. Nous tenons toutefois à distinguer la violence familiale de la violence commise par des personnes extérieures – le fait prendre en compte une relation ancienne ou

actuelle facilite la mise en place de stratégies en matière d'évaluation et de gestion des risques, et de planification de la sécurité.

### Durée prévue de l'étude

Les données seront collectées de 2016 à 2020.

### Avantages de la recherche

La conduite de cette recherche permettra de mieux comprendre les populations vulnérables et les risques de violence létale auxquels elles sont exposées. Ces connaissances seront extrêmement utiles pour développer des outils de planification de la sécurité et de gestion des risques mieux à même de réduire la violence et la mortalité au sein de ces populations au Canada.

De plus, cette recherche facilitera la mise en commun d'informations parmi les universitaires, partenaires et collaborateurs. Cette collaboration contribuera à améliorer les outils d'évaluation des risques et les stratégies d'intervention, de façon à mieux répondre aux besoins de ces diverses populations, souvent en proie à des obstacles bien particuliers pour accéder aux services.

La société canadienne dans son ensemble est susceptible, en dernier lieu, de bénéficier de cette recherche, puisque des connaissances, des outils d'évaluation et des stratégies d'intervention de meilleure qualité sont susceptibles d'entraîner une réduction de la violence familiale. Les populations ciblées dans cette recherche tireront directement profit de cette étude, puisqu'elles pourront s'appuyer sur les résultats pour faciliter la mise en place de services de meilleure qualité, mieux structurés et adaptés aux particularités culturelles de ces groupes, ce qui nous l'espérons permettra de les rendre moins vulnérables aux homicides familiaux. Essentiellement, la recherche est destinée à sauver à l'avenir les vies de victimes potentielles au sein des populations vulnérables visées.

### Risques potentiels

*Pour les coroners en chef et directeurs médicaux :* Compte tenu du fait que tous les bureaux de coroners en chef et médecins légistes en chef qui participent au projet auront déjà reçu l'aval de leur établissement avant de se joindre au projet, ils ne courent aucun risque prévisible. L'ICPHFPV couvrira tous les coûts associés à la participation des coroners et directeurs médicaux à cette recherche.

*Pour les victimes, les agresseurs ou leurs familles :* Les risques sont minimes pour les familles des victimes ou celles des agresseurs, puisque la plupart des données qui seront recueillies se trouvent déjà dans le domaine public et sont facilement accessibles. Il est vrai que certaines des données contenues dans les dossiers du

coroner et du médecin légiste ne sont pas publiques, mais seuls des renseignements de base y seront prélevés pour étayer notre base de données sur la population étudiée. À cette fin, un court formulaire de collecte de données sera utilisé pour cette portion de la recherche, et recueillera des renseignements de base sur la victime, sur l'agresseur, sur le lien entre la victime et l'agresseur, sur les circonstances de l'homicide ainsi que de l'information en matière de justice pénale.

La confidentialité est une composante essentielle de ce projet. Selon les institutions auxquelles nous nous sommes adressés pour obtenir ces données (c.-à.-d., bureaux des coroners en chef, médecins légistes), les principales préoccupations se rapportent au respect de la vie privée et à la confidentialité. Par conséquent, la sauvegarde des renseignements liés aux victimes d'homicides familiaux sera prioritaire, même si la majorité des cas ont reçu une forte couverture médiatique et que la plupart de ces renseignements relèvent donc du domaine public. Nous prenons de réelles précautions pour sauvegarder ces données, comme expliqué dans la partie sur la collecte, l'entreposage et la sécurité des données.

*Pour les chercheur(e)s associé(e)s à ce projet :* Compte tenu de la nature de ces données, les assistants de recherche chargés de passer en revue et de coder les cas pourraient ressentir de la détresse ou subir un traumatisme indirect. Pour atténuer ce risque, des ressources et un suivi spécifiques seront proposés aux assistants de recherche pendant toute la durée du projet. De plus, un webinaire de formation sera offert à tous les assistants de recherche avant de commencer le codage de la base de données; les responsables locaux, pour leur part, s'enquerront régulièrement auprès des assistants de recherche de leur bien-être émotionnel, et vérifieront s'ils nécessitent du soutien supplémentaire.

### Processus de recherche

Le Tableau n° 1 ci-dessous énumère les différentes étapes de la recherche entourant la base de données de l'ICPHFPV et le calendrier correspondant.

**Tableau n° 1 : Processus de recherche**

ÉTAPE DE LA RECHERCHE	CALENDRIER
Élaboration et mise à l'essai d'un court formulaire de codage pour collecter les données des dossiers des coroners	2016
Signature d'accords de recherche avec les coroners/médecins légistes dans chaque province/territoire	2016 – 2017
Obtention des permis de recherche des collectivités du Nord	2016 – 2017
Obtention de l'approbation des comités d'éthique pour chaque cochercheur	2016 – 2017
Collecte des données	2017 – 2020
Saisie des données	2017 – 2020

### 1. Accords de recherche avec les coroners et médecins légistes

Le bureau du coroner et du médecin légiste de chaque juridiction doit signer un accord de recherche avant que les dossiers d'homicides familiaux puissent être remis à l'ICPHFPV pour en recueillir les données. Cet accord est conclu entre le bureau du coroner/médecin légiste d'une part, et un(e) représentant(e) officiel(le) de l'Université de Guelph et de l'Université Western d'autre part.

Les accords de recherche varieront légèrement d'une juridiction à l'autre, selon les conditions exigées par chacun des bureaux de coroners ou de médecins légistes régionaux entourant le partage de données.

Il existera une liste maîtresse contenant les renseignements personnels, à laquelle seuls les codirecteurs et les personnes qu'ils auront désignées auront accès. Conformément aux accords passés avec les bureaux des coroners, les responsables de l'entreposage, de la sécurité, de la gestion et de la diffusion des renseignements sont la Dre Myrna Dawson pour le compte de l'Université de Guelph et le Dr Peter Jaffe pour celui de l'Université Western.

Comme le stipulent les accords de recherche, les chercheurs et leurs assistants de recherche dans les établissements participants auront accès aux données dépersonnalisées pour les besoins de la recherche. Pour accéder à la base de données, toute personne devra signer au préalable une entente entourant l'utilisation de ces données et la confidentialité.

### 2. Collaboration avec les collectivités autochtones

Pour mener à bien cette recherche, nous solliciterons la participation de nos partenaires et collaborateurs autochtones dans l'ensemble du pays et leurs conseils sur l'exécution de la recherche et l'interprétation des résultats, dans le contexte de leurs normes culturelles et savoirs traditionnels. Pour certaines juridictions, notamment dans le Nord, il existe des considérations particulières à prendre en compte pour mener une recherche auprès des collectivités autochtones; dans ces cas, l'ICPHFPV obtiendra des permis de recherche l'autorisant à le faire.

### 3. Formulaire court de codage pour collecter les données des dossiers des coroners

Le formulaire court de codage, créé spécifiquement pour les dossiers des coroners et médecins légistes, se trouve à l'annexe x. Les dossiers des coroners et médecins légistes que nous consulterons pour bâtir la base de données ne contiendront dans la plupart des cas que des renseignements de base, tels que le nom de la victime, la date de

l'homicide, le lieu où l'homicide s'est produit et la cause du décès. Ces renseignements sont toutefois importants, puisqu'ils permettront à l'ICPHFPV d'établir le nombre exact d'homicides familiaux, et de compléter par la suite ces données de base par des études sur les décès dus à la violence familiale, des documents juridiques et des articles de presse.

#### **4. Approbation des comités d'éthique de la recherche pour chaque cochercheur**

Chaque cochercheur obtiendra l'approbation du Comité d'éthique de la recherche (CÉR) par l'entremise de son université, afin de pouvoir collecter les données dans la juridiction pour laquelle elle sert d'agente de liaison. Cette approbation du CÉR doit être renouvelée chaque année. La collecte de données non publiques (p. ex., dossiers des coroners et des médecins légistes, dossiers de police et rapports non publiés sur les examens de décès) ne commencera dans une juridiction qu'après que l'autorisation aura été accordée et l'accord de recherche signé.

Dispense de consentement :

Il est impossible d'obtenir un consentement signé pour recueillir des données nationales sur les homicides familiaux, étant donné que les individus qui font l'objet de l'étude sont décédés. Nous signerons à la place des ententes de recherche avec les coroners et les médecins légistes pour consulter leurs dossiers. Ce consentement institutionnel est obligatoire, puisque les données recueillies proviendront de dossiers institutionnels.

#### **5. Collecte des données**

##### *Description des données*

Les données avec lesquelles nous travaillerons proviendront de la collecte de données primaires, en commençant par l'examen et le codage des données des dossiers des coroners et des médecins légistes sur tous les homicides, et à partir desquels les assistants de recherche prélèveront les cas d'homicides familiaux, en s'appuyant sur la définition fournie dans le présent document. Puis, une collecte ultérieure de données sera effectuée sur les mêmes cas, et ces données proviendront cette fois-ci de documents juridiques, de rapports de police, de comptes rendus de médias et autres.

##### *Collecte des données des bureaux des coroners et médecins légistes*

La collecte des données auprès des bureaux des coroners et médecins légistes débutera après (1) l'obtention de l'approbation du Comité d'éthique de la recherche de la province ou du territoire concerné, et (2) la signature de l'accord de recherche passé avec le coroner en chef ou le médecin légiste en chef de cette province ou de ce territoire. Des permis de recherche auront également été obtenus dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au Yukon. Tous les assistants de recherche

(AR) et les étudiants de troisième cycle signeront des ententes de confidentialité avant d'entamer le codage des données avec les responsables du projet d'une part et avec les établissements auprès desquels les données seront recueillies d'autre part. Avant d'entreprendre la collecte de données, les AR auront suivi le cours d'Éthique de la recherche avec des êtres humains (cours EPTC2) de l'Énoncé de politique des trois Conseils.

Chaque cochercheuse locale déterminera, d'un commun accord avec le représentant du bureau du coroner et les AR locaux, les dates et les horaires des visites des AR au bureau local. Selon le nombre de cas, de multiples visites seront peut-être nécessaires pour coder les dossiers depuis 2010. Entre 2017 et 2020, la cochercheuse locale, en concertation avec les codirecteurs, prendra des dispositions auprès du coroner ou du médecin légiste pour compiler, dès qu'elles seront disponibles, les données relatives aux homicides survenus dans les dernières années du projet.

Pour participer à cette recherche, l'ICPHFPV demande à chaque bureau de coroner et de médecin légiste de dresser la liste des victimes d'homicides de 2010 à 2015, et chaque année par la suite, dès que les dossiers d'homicides sont disponibles. Les dossiers correspondant aux cas sur la liste seront alors communiqués aux AR, qui les évalueront pour déterminer s'ils constituent des homicides familiaux au regard de la définition de l'ICPHFPV (bien que certaines juridictions attribuent aux cas d'homicides familiaux un code particulier, l'ICPHFPV passera tous les homicides en revue pour s'assurer qu'aucun cas d'homicide n'a été omis, parce qu'une définition différente aurait été utilisée).

Les responsables du projet remettront aux RA un ordinateur portable crypté muni d'un mot de passe, sur lequel ces derniers coderont numériquement les données dans un fichier SPSS.

Les RA coderont les données prélevées dans les dossiers papier au bureau du coroner. À aucun moment, les dossiers du coroner ou du médecin légiste ne quitteront le bureau, et aucun document contenu dans ces dossiers ne sera photocopié, en tout ou en partie.

Les données que l'ICPHFPV cherche à obtenir dans les dossiers du coroner figurent dans le formulaire court du codage. Nous insistons de nouveau sur le fait qu'il est probable que seule une très petite portion de ces données soit disponible.

### *Identification de l'information*

L'ICPHFPV collecte avant tout des données sur l'homicide lui-même, ainsi que sur des caractéristiques non signalétiques sur la victime et l'agresseur. Toutefois, la collecte de certains renseignements personnels permettra d'établir le lien entre les victimes et

leur homicide, et avec d'autres sources par la suite (p. ex. documents juridiques, rapports de police et comptes rendus de médias). Pour pouvoir identifier les documents juridiques, les études sur les décès et les comptes rendus de médias pertinents à ajouter à la base de données, l'ICPHFPV nécessite certains renseignements personnels, parmi lesquels le nom de la victime, la province ou le territoire où s'est produit l'homicide, et le jour et le mois de l'homicide. Cette information sera classée sous la catégorie « renseignements personnels » et seuls y auront accès les codirecteurs du projet et les AR chargés de recueillir les données dans les dossiers, uniquement dans le but d'identifier les données de sources publiques pour compléter celles des dossiers du coroner.

### *Liste maîtresse*

Il existera une liste maîtresse électronique, distincte de la base de données, qui contiendra le nom des victimes, ainsi que le code numérique unique et non séquentiel attribué à chaque cas. Cette liste sera préservée dans un endroit sécurisé tant à Western qu'à Guelph, et seuls les codirecteurs (les Drs Dawson et Jaffe) ainsi que les personnes qu'ils auront désignées y auront accès. Une fois tous les renseignements obtenus sur un cas, les sections appropriées de la liste maîtresse seront électroniquement détruites.

Pour s'assurer que les AR ne consignent pas le nom de victimes sur leur feuille de codage, la liste maîtresse sera créée selon la procédure suivante :

(1) Le coroner/médecin légiste dressera la liste des victimes et le code correspondant que lui a attribué l'établissement pour identifier chaque dossier. Cette liste sera envoyée directement à la Dre Myrna Dawson et au Dr Peter Jaffe par un système de messagerie sécuritaire.

La fonction de cette liste est double : (1) elle actualisera la base de données en y ajoutant les nouveaux renseignements (p. ex., la peine imposée au délinquant) dès qu'ils sont connus ou disponibles; et (2) elle complétera les données prélevées dans les dossiers du coroner ou médecin légiste par les renseignements relevant du domaine public et provenant de sources telles que les documents juridiques et les comptes rendus de médias.

(2) Le coroner/médecin légiste imprimera ensuite une liste des codes attribués exclusivement par son établissement à chaque homicide. Les RA se référeront à cette liste pour consulter les dossiers du bureau du coroner/médecin légiste à coder.

(3) Pour coder les dossiers, les AR ne consigneront pas le nom des victimes, mais les codes que leur a attribués le coroner/médecin légiste. Ainsi, s'il s'avère nécessaire de consulter les dossiers par nom, seuls la Dre Dawson ou le Dr Jaffe pourront le faire. Les AR attribueront aussi à chaque cas un code numérique non séquentiel,

généralisé par l'ICPHFPV. Ce code figurera également dans la liste maîtresse, afin de pouvoir identifier le cas lorsque des renseignements provenant de documents publics y seront ajoutés. Il convient de noter que seul le code de l'ICPHFPV sera utilisé dans la base de données, pour s'assurer que les données ont été dépersonnalisées; là encore, seuls les codirecteurs, la Dre Dawson, le Dr Jaffe et les personnes qu'ils auront désignées auront accès à la liste maîtresse contenant les renseignements personnels.

La liste maîtresse sera cryptée et entreposée dans un ordinateur lui aussi crypté et protégé par un mot de passe, dans une pièce sécurisée dans les deux centres dans lesquels travaillent les responsables du projet : le Centre for the Study of Social and Legal Responses to Violence à l'Université de Guelph et le Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children à l'Université Western. Seuls les chercheurs principaux (Dre Dawson et Dr Jaffe) et les personnes qu'ils auront désignées y auront accès.

## 6. Saisie des données

La saisie et des données à partir du matériel codé s'effectuera sous la surveillance de la Dre Myrna Dawson, dans un bureau fermé consacré à ce projet, au Centre for the Study of Social and Legal Responses to Violence (CSSLRV) à l'Université de Guelph. Seuls la Dre Dawson et les AR embauchés pour travailler avec elle sur ce projet y auront accès.

## 7. Analyse des données

Divers types d'analyse seront entrepris – descriptive, bivariée et multivariée – pour permettre de cerner les tendances et profils globaux, de façon à ne pas identifier d'individu particulier dans les régions à faible densité. De plus, la description des cas sera éventuellement utilisée pour la recherche qualitative. Dans ces cas, tous les renseignements susceptibles d'identifier un individu seront retirés.

## Sécurité et entreposage des données

### Sécurité des données

Des politiques de sécurité des données sont élaborées selon les Guidelines for Categorization and Security of Research Data and Information<sup>1</sup> de l'Université de Guelph : <https://www.uoguelph.ca/ccs/infosec/rdc>.

Des audits de sécurité annuels seront effectués tant à l'Université de Guelph qu'à l'Université Western.

---

<sup>1</sup> Directives entourant la classification et la sécurité de l'information et des données de recherche

Les données recueillies appartiennent à la catégorie de renseignements dits

« confidentiels/sensibles », c'est-à-dire présentant les caractéristiques suivantes :

- les renseignements sont protégés par la législation gouvernementale (p. ex., LAIPVP, LPRPDÉ, LPRPS ou Règlement sur les marchandises contrôlées);
- les renseignements ne sont pas protégés par la législation, mais par des ententes contractuelles ou par un accord consensuel avec le participant;
- les renseignements ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées; et
- la divulgation des renseignements peut entraîner un risque significatif pour un individu, les commanditaires de la recherche, ou l'université ou ses organismes affiliés, et peut avoir des répercussions financières sérieuses ou causer des préjudices graves à l'encontre de la réputation de l'université, de ses organismes affiliés ou des commanditaires de la recherche.

Le risque entourant la probabilité et l'ampleur des préjudices en cas de perte, de vol ou d'accès par des parties non autorisées est significatif et devrait donc être considéré comme « élevé », en conséquence de quoi le niveau de sécurité de ces renseignements devrait recevoir la cote de sécurité III, c'est-à-dire la plus élevée concernant des renseignements.

Étant donné le niveau élevé de sécurité, l'ICPHFPV suivra les Guidelines for Categorization and Security of Research Data and Information de l'Université de Guelph.

### **Entreposage et gestion des données à court terme**

La base de données sera hébergée et administrée au Centre for the Study of Social and Legal Responses to Violence (CSSLRV) à l'université de Guelph, et une copie de la base de données sera conservée au Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children de la faculté d'éducation à l'Université Western. Dans les deux centres, les données seront entreposées dans un bureau fermé et les écrans d'ordinateur seront verrouillés quand les membres de l'équipe de recherche s'absenteront du bureau, lui-même verrouillé. Toutes les données envoyées par voie électronique seront cryptées. L'ordinateur est crypté lui aussi et dispose de deux niveaux de mot de passe pour y accéder. Les données seront transférées par voie électronique par le système de messagerie sécuritaire qu'utilise l'un des plus importants bureaux du coroner en chef pour transférer ses propres données.

La gestion des données s'effectuera conformément aux exigences de *l'Énoncé de politique des trois Conseils: Éthique de la recherche avec des êtres humains – 2<sup>e</sup> édition*. Cet énoncé fournit des lignes directrices sur plusieurs aspects de la gestion des données de recherche impliquant des êtres humains, tels que le consentement, le respect de la vie privée et la confidentialité, les droits des personnes autochtones, l'utilisation secondaire des données et le couplage des données. Tous les membres de l'équipe du projet travaillant avec des données de la base de données de

l'ICPHFPV ont obtenu leur certificat EPTC2.

### **Transfert des données**

Les données seront transférées par voie électronique par le système de messagerie sécuritaire qu'utilise l'un des plus importants bureaux du coroner en chef pour transférer ses propres données. Les procédures de transfert des données seront enchâssées dans les ententes (ou figureront sous la forme d'un addenda aux accords existants), où seront stipulées les normes de confidentialité à suivre, y compris l'obligation d'envoyer tous les dossiers électroniques contenant des données identifiables par un système de messagerie sécuritaire. Aucune donnée ne sera transmise par télécopieur.

### **Accès aux données**

Les données prélevées dans les dossiers des coroners et médecins légistes ainsi que les études sur les décès dus à la violence familiale sont considérées comme étant privées, et donc ne relevant pas du domaine public. Les données provenant de documents juridiques et d'articles de presse sont considérées comme relevant du domaine public.

La base de données ne sera pas utilisée à des fins de commercialisation ni ne sera mise à disposition du public ou de tierces parties.

La base de données n'utilise qu'un code par cas. Les données obtenues de sources publiques et ajoutées à celles provenant de sources privées (rapports des coroners et médecins légistes) ne seront donc jumelées que par leur code unique, par le biais de la liste maîtresse décrite précédemment. Seuls les codirecteurs et les personnes qu'ils auront désignées à l'Université de Guelph et à l'Université Western seront en mesure d'accéder à la liste maîtresse et d'établir le lien entre les données identifiables et les données non identifiées.

### **Conservation et gestion des données à long terme**

Deux chercheurs principaux dirigent le projet : le Dr Peter Jaffe à l'Université de Western Ontario et la Dre Myrna Dawson à l'Université de Guelph. Chacun d'eux sera le dépositaire de la base de données et des renseignements qu'elle contient et en assurera l'entretien. L'équipe de recherche restera en possession des données recueillies pendant une période indéterminée, puisque la volonté d'assurer la pérennité de la collection de données constitue un but en soi. La Dre Myrna Dawson assurera la gestion des renseignements identifiables, tout comme le feront les AR qui collaborent avec elle sur ce projet. En cas d'incapacité, de décès, de démission ou de congédiement de l'un des deux chercheurs principaux du projet (le « cédant »), la base de données développée, gérée et contrôlée par le cédant dans le cadre du projet sera confiée et transférée à l'autre chercheur principal.

Selon les directives du CRSH, toutes les données recueillies grâce aux fonds du CRSH doivent être préservées et mises à la disposition d'autres personnes dans un délai raisonnable, c'est-à-dire, dans ce cas, pendant deux années suivant l'achèvement du projet de recherche pour lequel les données ont été recueillies ( [http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au\\_sujet/policies-politiques/statements-enonces/edata-donnees\\_electroniques-fra.aspx](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/policies-politiques/statements-enonces/edata-donnees_electroniques-fra.aspx) ). La base de données continuera donc à être hébergée et administrée au Centre for the Study of Social and Legal Responses to Violence de l'Université de Guelph pendant au moins deux années suivant l'achèvement du projet, et une copie de sauvegarde sera conservée au Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children à l'Université Western.

La base de données peut servir à long terme à des fins d'analyse. Une fois la collecte de données complète, il est nécessaire que les chercheurs principaux (les Drs Dawson et Jaffe) conservent les identifiants personnels, y compris la liste maîtresse, pour permettre de préserver l'intégrité et la cohérence de la base de données en mettant les cas à jour, à mesure que les renseignements obtenus de sources publiques deviennent disponibles. Ainsi, il pourrait par exemple arriver qu'un cas considéré comme un homicide par le coroner soit par la suite considéré comme un décès accidentel, et le codage devra être modifié en conséquence. Lorsque tous les renseignements relatifs à un cas spécifique auront été obtenus, toutefois, les sections appropriées de la liste maîtresse seront détruites électroniquement.

La liste maîtresse sera conservée dans un ordinateur crypté et protégé par un mot de passe, dans une pièce sécurisée au Centre for the Study of Social and Legal Responses to Violence, à l'Université de Guelph. Seuls les chercheurs principaux (les Drs Dawson et Jaffe) et les personnes qu'ils auront désignées y auront accès. Les AR devront détruire électroniquement toutes les données codées et entreposées dans les ordinateurs portables qui leur ont été assignés pour le projet, une fois l'information transférée et reçue de façon sécuritaire.

L'utilisation future à long terme des données sera assurée en entreposant les données dans le *référentiel*, en se conformant aux meilleures pratiques en matière de conservation des données numériques pour sauvegarder la base de données. Le soutien entourant l'entretien courant, l'administration et la destruction (au besoin) de la base de données s'effectuera par l'entremise des infrastructures de l'Université Western et de l'Université de Guelph; des politiques et des protocoles seront fournis par le Service de technologie de l'information de chaque établissement.